

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM
DU 12 SEPTEMBRE 2023**

Conseillers**Élus :****13****Conseillers****Présents :****10****Conseillers
Absents avec
procuration :****3**

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le douze septembre deux mil vingt-trois à vingt heures, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures 00.

Membres présents :

BRAUN Philippe

EDEL Annie

HABERER Patrick

HAUG Cédric

KRETZ Claude

KRETZ Paul

KRETZ Jérôme

KRETZ Olivier

MEYER Marie Pia

STURM Roland

Membres absents avec procuration : BOURGEOIS Patricia à MEYER Marie Pia, HALTER Clément à KRETZ Olivier et LOOS Serge à KRETZ Paul

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption des PV du 4 juillet 2023 et 26 août 2023
2. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
3. Gestion des ressources humaines
4. Droit de préemption urbain
5. Travaux
6. Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation des PV du 4 juillet 2023 et 26 août 2023

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, en tant que secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 4 juillet 2023 a été adopté

Voté à 13 voix pour

Le procès-verbal du 26 août 2023 a été adopté

Voté à 8 voix pour

5 abstentions (BOURGEOIS Patricia, HALTER Clément, KRETZ Jérôme, KRETZ Olivier et MEYER Marie Pia)

2. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

La dernière campagne de composition des commissions de contrôle des listes électorales ayant eu lieu en 2020 à l'issue des élections municipales, il doit être procédé en 2023 à une nouvelle composition, conformément à l'article R.7 du code électoral. Son rôle est de s'assurer de la régularité de la liste électorale.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle est composée comme suit :

- Un conseiller municipal
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DESIGNE Madame Marie Pia MEYER en tant que conseiller municipal intégrant la Commission de contrôle des listes électorales

PROPOSE Monsieur Patrice KRETZ pour exercer la fonction de délégué de l'administration

PROPOSE Madame Corinne BELOT pour exercer la fonction de délégué du tribunal judiciaire

Voté à 13 voix pour

3. Gestion des ressources humaines

✘ Création d'un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

CREER un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} janvier 2024, pour les fonctions d'employé communal.

Les attributions consisteront notamment à l'entretien des espaces verts et à la maintenance des bâtiments communaux.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53. Dans ce cas, La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 361.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

Voté à 13 voix pour

✘ Indemnité percepteur et secrétaire de Mairie – Chasse 2024-2033

Le Conseil Municipal, considérant le travail complémentaire demandé à la secrétaire de Mairie et au percepteur pour la confection du nouveau rôle de chasse et les frais de recouvrement qui en découlent, accepte de leurs allouer une indemnité. Ces sommes sont prélevées directement sur le produit de location de la chasse et n'engendrent donc aucun coût supplémentaire pour la commune. Elles sont accordées annuellement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ALLOUE une indemnité pour la secrétaire de Mairie représentant 2 % des dépenses et 2 % des recettes du montant à répartir entre les propriétaires.

ALLOUE une indemnité pour le percepteur représentant 2 % des dépenses et 2 % des recettes du montant à répartir entre les propriétaires.

Voté à 13 voix pour

4. Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire expose qu'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) soumise au droit de préemption urbain a été reçue.

La DIA envoyée par Maître FRERING, notaire à Muttersholtz, concerne un bien de 12,30 ares cadastré 1056/B, et correspond à un bien bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

DE RENONCER à son droit de préemption.

Voté à 13 voix pour

5. Travaux** Sentier pédestre**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Bastien IMHOFF, chargé de projet pour la Maison de la Nature. Il présente le projet qui consiste à concevoir 4 panneaux permettant de découvrir la biodiversité du territoire le long des 3 parcours pédestres. L'école primaire sera impliquée dans la conception des panneaux avec la création d'une mascotte par exemple.

La Maison de la nature propose de concevoir le projet pour un montant de 12 966,40 € ; comprenant la conception, l'accompagnement scolaire et la fabrication des panneaux. Des subventions peuvent être demandées auprès de différents organismes pour une participation financière.

En parallèle, le Club Vosgien a été contacté pour le balisage du parcours.

 LED Hall Sportif

Monsieur Paul KRETZ expose les deux devis pour le remplacement des lumières en LED du Hall sportif. Le premier devis de l'entreprise HIRTZEL ARBOGAST (Boofzheim) s'élève à 13 212,50 € HT. Le second de l'entreprise HIRLIMANN (Rhinou) est de 13 900 € HT. Une demande de subvention va être déposée auprès de l'organisme Certinergy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

DE REALISER les travaux de remplacement des luminaires en LED au Hall sportif

ACCEPTE le devis de l'entreprise HIRTZEL ARBOGAST pour un montant de 13 212,50 €

DE DEPOSER une demande de subvention auprès de l'organisme Certinergy

Voté à 13 voix pour

✘ SCHLITWEG

Dans le cadre d'un projet d'alimentation de panneaux photovoltaïques, au lieu-dit Schlitweg, ENEDIS prévoit de poser des réseaux souterrains haute et basse tension sur une parcelle de l'AFR. Les travaux ont commencé le lundi 11 septembre 2023. La Commune de Witternheim a pris un arrêté de circulation ; ainsi le chemin du Schlitweg est fermé le temps des travaux.

✘ Raccordement électrique

Madame Marie Pia MEYER fait lecture d'un courrier de Madame et Monsieur BOURGEOIS (copie adressée aux conseillers) concernant les problèmes rencontrés pour le raccordement électrique de leur nouvelle habitation.

Les élus réaffirment leur refus du passage de l'alimentation dans le sentier rural bordant les parcelles n°1038 et n°1039. La largeur du sentier ne permettra pas d'intervenir en cas de problème sur la ligne. Une solution a été proposée par ENEDIS lors du dépôt du permis de construire, pour un acheminement traversant la parcelle n°1038 si une servitude de passage l'autorise. La commune se référera aux choix techniques qui seront présentés par ENEDIS.

6. Divers

✘ Taxe d'aménagement

Nous venons de recevoir le titre de perception concernant le trop-perçu au titre de la taxe d'aménagement de Monsieur Julien ADAM. Nous devons donc rembourser la somme de 10 987,19 €.

✘ Rapport SDEA

Le rapport annuel 2022 du SDEA est présenté aux conseillers municipaux.

Fin de séance à 23 heures 00.

BRAUN Philippe	KRETZ Paul	KRETZ Claude
BOURGEOIS Patricia ABSENTE	EDEL Annie	HABERER Patrick
HALTER Clément ABSENT	HAUG Cédric	KRETZ Jérôme
KRETZ Olivier	LOOS Serge ABSENT	MEYER Marie Pia
STURM Roland		